



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les représentants à la CAP des TSDD,

### **Cette CAP mobilités est peut-être l'une des dernières avant les pleins pouvoirs donnés aux services**

Représentants du personnel et représentants de l'administration sommes réunis ces 22 et 23 mai pour 2 jours de travail afin d'étudier les demandes de mobilités des agents du corps des TSDD mais aussi leurs titularisations, demandes de changements de spécialité, détachements, changements de résidence administrative, réorganisations de services...

Autant d'événements importants qui rythment la vie professionnelle de nos collègues TSDD et celle des services au sein desquels ils exercent leurs missions.

En matière de mobilités, l'examen, 2 fois par an, des dossiers par les CAP, qui n'ont, doit-on le rappeler qu'un rôle consultatif, permet de s'assurer :

- d'un traitement équitable, harmonisé et transparent des demandes des agents quels que soient leurs services d'origine ou d'accueil
- de corriger certaines situations de blocage (avis défavorables pour des agents ayant une ancienneté suffisante dans leur poste, défaut de motivation d'avis défavorables des services d'accueil...)
- du respect des dispositions et des priorités réglementaires (suppression de poste, rapprochement de conjoint, handicap, quartiers sensibles, outre-mer...),
- mais aussi de prendre en compte quelques situations individuelles complexes.

En examinant les décisions individuelles liées à la carrière des agents, les CAP constituent donc un outil de gestion transparent qui a largement fait ses preuves et qui comme les autres instances de dialogue social régule les liens entre employeurs et agents.

### **Projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique », des attaques sans précédent contre le statut et les droits des agents :**

L'un des principaux objectifs du projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique », actuellement en débat à l'Assemblée Nationale est d'affaiblir les services publics. Conçu comme une « boîte à outils », ce projet vise à faciliter les restructurations, les externalisations, les privatisations de services, les mobilités forcées pour atteindre l'objectif idéologique des 120 000 suppressions d'emplois visées par le gouvernement.

Pour mieux mener à bien son projet destructeur et faciliter sa mise en œuvre sur le terrain, le gouvernement s'attaque donc à 2 des principales instances qui permettent aux agents de les représenter et de les protéger :

- il supprime les CHSCT en charge de veiller à la protection de leur santé et de leurs conditions de travail ;
- il réduit drastiquement les compétences des CAP.

Accusées à tort de constituer un frein aux mobilités, les CAP seront dépouillées de leurs principales compétences : l'examen des mobilités et des promotions relèveront uniquement de l'autorité compétente, à savoir le chef de service. Les CAP, désormais organisées par catégories (A,B, C) et non plus par corps, ne traiteront plus que des décisions individuelles défavorables (insuffisance professionnelle, refus de titularisation...).

Dans un futur proche, un TSDD qui aura un projet de mobilités sera donc seul face à l'arbitraire des chefs de service, seul face aux intérêts parfois contradictoires de son service d'origine et son service d'accueil, seul face à une concurrence nouvelle d'agents précaires permise par le recours encouragé à l'emploi contractuel.

L'embauche facilitée de contractuels ayant encore moins de garanties que les fonctionnaires exercera une pression irrésistible à l'alignement par le bas des conditions de travail dans les services.

De même, un TSDD qui dans les DDT, Dreal, DIR, au Cerema... subira une enième réorganisation, restructuration, mutualisation de service sera désormais seul pour se repositionner, retrouver un point de chute face à une administration de plus en plus comptable et toujours plus déshumanisée.

**Demain, avec la suppression des CAP mobilités et promotions, il n'y aura plus d'instance pour veiller au respect des droits des TSDD ni pour s'assurer d'un traitement équitable sur la gestion de leurs carrières.**

En retirant aux organisations syndicales tout pouvoir d'intervention, le gouvernement fait coup double. Il assujettit les fonctionnaires à son autorité comme ils ne l'étaient plus depuis le début du 20ème siècle. Il se débarrasse des seules instances qui obligent l'administration à un minimum de dialogue et à justifier leurs décisions.

L'UNSA a saisi toutes les occasions pour dénoncer ce projet de loi de transformation de la Fonction Publique lourd de conséquences négatives tant pour les agents que pour les usagers.

**Après la mobilisation unitaire du 9 mai dernier, les organisations syndicales CGT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, CFTC, FAFP de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général.**

**Elles appellent les agent-es à se mobiliser les 27, 28 et 29 mai par des initiatives et actions diverses (conférences de presse, rencontres avec les élu-es, débats, rassemblements...), et particulièrement le 28 mai jour du vote du texte par l'Assemblée nationale, pour dire non à ce projet de loi de transformation de la fonction publique et exiger une revalorisation salariale pour toutes et tous les agent-es.**

**Notre ministère n'a quant à lui, pas attendu le projet de loi pour s'attaquer de front au dialogue social** et affaiblir les droits des TSDD à être représentés pour défendre leurs intérêts :

- en supprimant dès 2018, les commissions indemnitaires qui permettaient de veiller au respect des dispositions des notes de gestion, d'alerter et de corriger en amont certaines situations individuelles;
- en imposant aux Dreal de mettre fin à la transmission des harmonisations régionales aux organisations syndicales ;
- en imposant à partir de 2019, des conditions restrictives de représentation dans les réunions de concertation locales sur les promotions...

Les agents publics, considérés par le gouvernement comme des poids budgétaires, sont depuis le début du quinquennat, la cible de mesures négatives à leur encontre: gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, absence de revalorisation salariale, baisse de pouvoir d'achat....

## Salaires, primes : les TSDD au régime sec !

Avec l'augmentation des cotisations sociales et l'absence de revalorisation de la compensation de la CSG, avec un point d'indice gelé depuis 2011 (hors les 1,2 % décrochés en 2016 dans le cadre du PPCR), avec des revalorisations indemnitaires insignifiantes pour les TS et TSP et inexistantes pour les TSC depuis le passage au NES en 2012 ( revalorisation des taux annuels de PSR de 24€ pour les TS TG et EEI et 41 € pour les TSP TG et EEI en 2018), avec une inflation cumulée de 8,5 % entre 2011 et 2018, la perte de pouvoir d'achat des TSDD est colossale.

En 2018, les TSDD de la filière NSMG et les SACDD ont bénéficié d'un Complément Indemnitaire d'un montant moyen de 350€. Qu'est-ce qui justifie ces inégalités de traitement entre agents de la même catégorie ou du même grade ? Cette mesure sera reconduite en 2019. L'UNSA SNAFIT exige le versement d'une prime identique pour les agents des 3 grades de TSDD des filières TG et EEI.

Quelles sont les revalorisations salariales prévues en 2019 par le MTES pour reconnaître l'engagement de ses agents et ainsi éviter de rendre plusieurs millions d'€ de masse salariale comme en 2016 ?

Côté ISS, où en est-on du passage à l'année N et du remboursement de l'année de retard que le SNAFIT-UNSA réclame depuis de nombreuses années ?

L'année de décalage cause de nombreux désagréments aux TSDD avec notamment des ruptures de versement lors de certaines mobilités, des versements à tort et des reprises pour des nouveaux entrants, des agents partis à la retraite comme ceux du Cerema pour qui le versement de leur solde d'ISS s'apparente à un véritable parcours du combattant!

Avec la mise en place du prélèvement à la source, ces décalages de versement mettent certains agents dans des situations financières périlleuses.

Quid de la dérogation au RIFSEEP pour les agents des corps techniques de notre ministère ?

## Des besoins sociaux en augmentation dans nos champs d'intervention mais de moins en moins d'agents pour les assurer :

Alors que tous les voyants sont au rouge pour le climat et la biodiversité, alors que les besoins en ingénierie pour accompagner les territoires dans la transition écologique et climatique sont avérés, le MTES est une nouvelle fois l'un des ministères les plus impactés par les coupes sombres dans ses effectifs. avec 811 suppressions d'emplois dans ses services inscrites au PLF 2019 et 267 dans ses établissements publics. Les missions perdurent mais les effectifs ne sont plus à la hauteur des besoins. En témoigne ce cycle de mobilités où plus de 450 postes vacants de catégorie B n'ont fait l'objet d'aucune candidature. C'est autant de missions qui ne pourront être assurées à plus ou moins long terme et d'autres qui seront redistribuées sur les TSDD en place, induisant une augmentation de la charge de travail sans aucune forme de compensation, ni de reconnaissance.

Si on rajoute à ce tableau déjà bien sombre, les heures effectuées non rémunérées et non comptabilisées ( heures écartées, journées de formations largement supérieures à la modalité journalière des agents...), des remboursements de frais de repas inférieurs aux dépenses engagées, vous comprendrez aisément que la démotivation gagne les troupes !

**Le SNAFIT-UNSA exige des mesures fortes en direction des TSDD, une véritable reconnaissance de leurs compétences, une compensation juste des contraintes liées à leurs missions et des recrutements qui permettent de couvrir les besoins sociaux et ceux des services.**